



Bulletin d'inscription ALSH

Inscriptions à partir du 11/01/21.

Nombre de places limité, découper et retourner le bulletin le plus rapidement.

Madame/Monsieur (NOM et prénom du responsable légal) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :/...../...../...../..... Mobile :/...../...../...../.....

N° Allocataire CAF/MSA ou N° de sécurité sociale :

Quotient Familial :

Autre(s) aide(s) (préciser) :

Nom :	Prénom :	Né(e) le :	Age :

“Certifie avoir pris connaissance du RÈGLEMENT INTÉRIEUR et accepte les modalités d'inscription de l'ALSH”.

A....., le.....

Signature

Important :

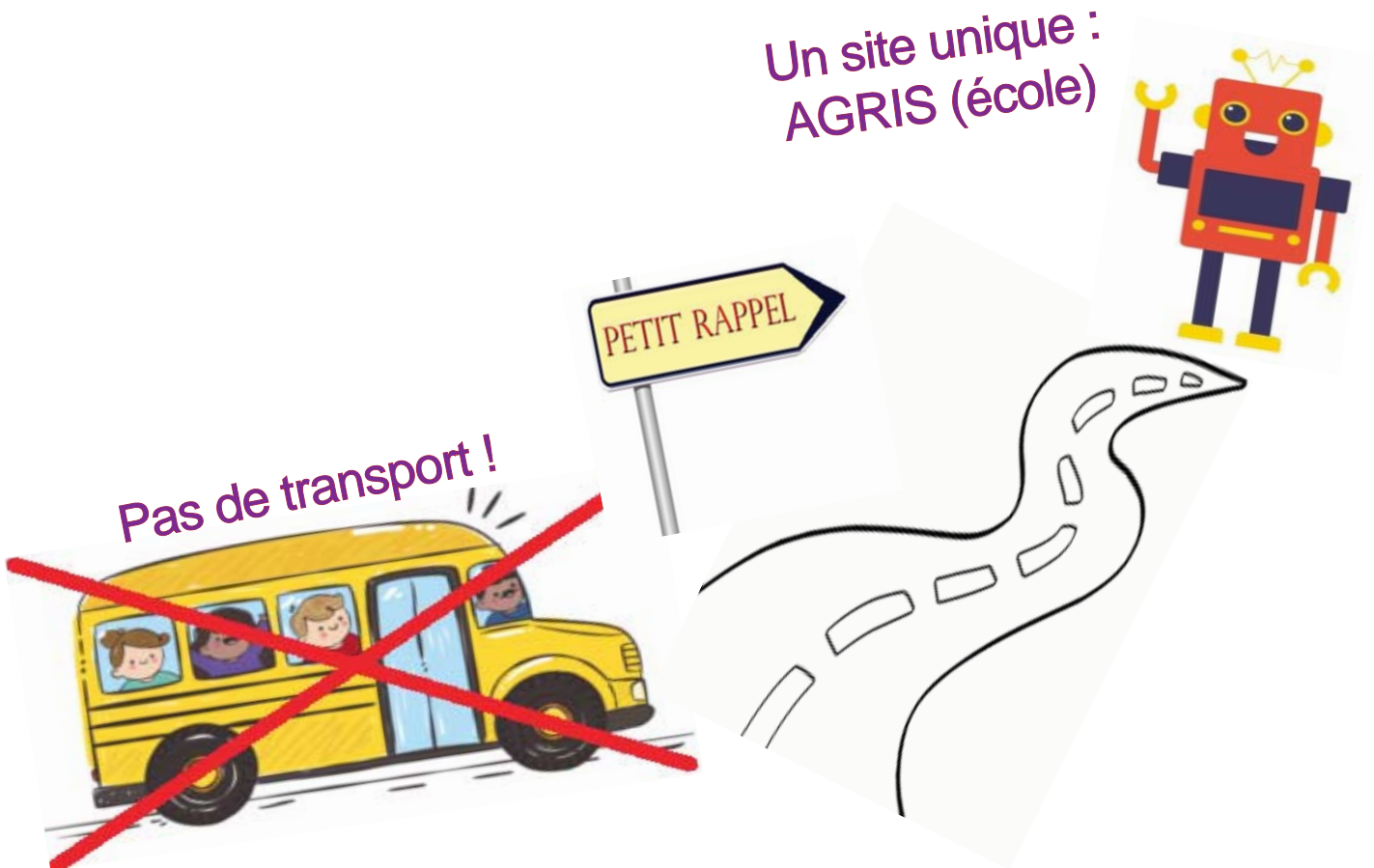
- Pour que l'inscription soit prise en considération, le dossier de votre (vos) enfant(s) doit être complet. Renseignez-vous auprès de la direction de l'Accueil de Loisirs ou sur notre site internet.
- Pour que les différentes aides (Comité d'Entreprise, Conseil Départemental...) vous soient attribuées, les justificatifs doivent être donnés à l'inscription.
- Toute absence non communiquée dans un délai de 5 jours ouvrés sera facturée.



Cochez les jours de présence :

Semaines	Inscriptions				
	L	M	Me	J	V
Du 08 AU 12 FÉVRIER					
Du 15 AU 19 FÉVRIER					

Pour participer aux différents temps forts (sortie, spectacle, grand jeu, intervenant), une inscription supplémentaire à une autre journée dans la même semaine est obligatoire.



- Toute annulation devra être signalée 5 jours ouvrés avant la journée concernée. Passé ce délai, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés.

- En cas de maladie, prévenir dans les plus brefs délais et au plus tard le jour de fréquentation. La journée sera alors décomptée mais le prix du repas (3,00€) restera à la charge de la famille. Dans le cas où la famille ne préviendrait pas le jour même de l'absence pour maladie, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés.

